

Licence professionnelle Logistique et Pilotage des Flux Logistique Hospitalière (LH)

REFERENCE(S) : 60UB350K 60PB350K 60IB350K 60AB350K

Alternance et Formation Professionnelle (FP)

PRESENTATION DE LA FORMATION

Année universitaire 2022-2023

PEDAGOGIE	SUPPORT ADMINISTRATIF (SEFCA)
<p style="text-align: center;">Responsable pédagogique Agnès BASAILLE – GAHITTE / Tel : 03 85 42 43 57 IUT Chalon sur Saône agnes.basaille@u-bourgogne.fr</p> <p style="text-align: center;">Secrétaire pédagogique Fanny THEVENOT / Tel : 03 85 42 43 41 IUT Chalon sur Saône fanny.thevenot@u-bourgogne.fr</p>	<p style="text-align: center;">Secrétariat Tél : 03 80 39 37 60 formation.continue-iut.chalon@u-bourgogne.fr</p>

OBJECTIFS (DESCRIPTIF DE LA FORMATION)

Former des cadres logisticiens maîtrisant la législation des produits pharmaceutiques et la politique hospitalière

Les hôpitaux et cliniques s'ouvrent à la logistique globale. Les particularités culturelles et réglementaires, la diversité des flux et la complexité des processus dans ce milieu peu ouvert à la logistique globale, démontrent la nécessité de spécialiser des logisticiens dans cette branche émergente.

L'accréditation des établissements de soins favorise notamment les projets logistiques qui seront source d'économie et leur permettront ainsi de financer leurs investissements par des gains de productivité.

La diversité des flux et la complexité des processus justifient donc une formation d'un bon niveau technique qui intègre des intervenants professionnels. La maîtrise des nouvelles technologies informatiques permettra aux diplômés d'obtenir des débouchés dans la stratégie de l'organisation globale des flux physiques et d'information.

PUBLIC

Dans le cadre de la formation professionnelle : Accessible aux publics suivants :

- Salariés (CPF, plan de développement des compétences...)
- Demandeur d'emploi
- Financement à titre individuel

En contrat de professionnalisation : Accessible aux publics suivants :

- Moins de 26 ans et demandeurs d'emploi (26 ans et plus) inscrits au Pôle emploi

L'inscription à pôle emploi, n'est pas nécessaire pour les personnes :

- Qui terminent une année de cours dans le cadre de la formation initiale
- Qui terminent un stage professionnel avant l'entrée en formation
- Qui terminent un emploi la veille du jour de formation

Carte de séjour et autorisation de travail obligatoires pour les étrangers. Pour les résidents étrangers, il est conseillé d'anticiper les démarches auprès de l'ambassade de France pour obtenir ces documents.

En contrat apprentissage : Accessible jusqu'à 30 ans

PRE-REQUIS

La licence professionnelle est ouverte aux étudiants titulaires d'un BAC+2 avec des connaissances de base en gestion et en bureautique. L'anglais est obligatoire.

La formation est aussi accessible :

- Par validation des acquis personnels et professionnels (VAPP)
- Par validation des études du supérieur (Reconnaissance des diplômes acquis en France ou à l'étranger)

Le diplôme peut être délivré par validation des acquis de l'expérience (VAE)

FORMATEURS (MODALITES D'ENCADREMENT)

Présentiel, suivi de mémoire, suivi de stage

La formation est dispensée par des professionnels et des enseignants, des enseignant-chercheurs de l'université de bourgogne.

ORGANISATION DE LA FOMATION

Rythme et contenu : Voir programme et calendrier

Lieu de la formation : IUT de Chalon sur Saône

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont : retours sur expériences, exposés, visites d'établissements de santé, conférences, élaboration d'un mémoire, élaboration d'un rapport de stage

MOYENS TECHNIQUES

Ordinateurs, salles équipées de vidéo-projecteurs.

SELECTION PEDAGOGIQUE

Contactez le secrétariat pédagogique de la formation (indiqué en haut du document) pour connaître le lieu de retrait du dossier, les dates de dépôt des candidatures et de notification des résultats ou vérifier si l'information est disponible sur : <https://www.u-bourgogne.fr/formation.html>

Contactez le SEFCA pour demander un dossier d'inscription administrative. Ce dossier ne pourra être étudié qu'après avoir reçu un accord pédagogique favorable. Il est néanmoins conseillé d'anticiper ces démarches le plus tôt possible.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

(Uniquement si la formation est proposée en alternance)

Info disponible en haut du document sous le nom de la formation

Démarches à valider avant l'inscription administrative au SEFCA (à la maison de l'université) :

- Obtenir un accord de recrutement par une entreprise
- Faire valider les missions proposées par le responsable pédagogique de la formation
- Obtenir un avis favorable de la candidature pédagogique

Il est conseillé de rechercher une entreprise sans attendre la réponse de la commission pédagogique

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Contrôle Terminal, Contrôle Continu, Examens oraux.

Règles de validation et de capitalisation

Principes généraux concernant les contrôles de connaissances (article 10 de l'arrêté du 17/11/1999)

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Les unités d'enseignement sont affectées par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. Lorsqu'une unité d'enseignement est composée de plusieurs éléments constitutifs, ceux-ci sont également affectés par l'établissement d'un coefficient qui peut varier dans un rapport de 1 à 3. La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Précisions concernant la capitalisation des UE et l'acquisition de Crédits Européens (ECTS)

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

La licence étant à effectifs limités, le redoublement n'est pas systématique.

Pour consulter les règles communes aux études LMD actualisée, saisir : « Référentiel commun des études de l'université de bourgogne » dans un moteur de recherche

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

Par leur connaissance des méthodes de maîtrise des flux, ils seront aptes :

- A gérer les flux spécifiques de patients, des urgences et du bloc opératoire, de matières (prélèvements, produits sanguins, produits pharmaceutiques, déchets...), de parcs automobiles et manutentions spécialisées.
- A organiser la distribution à l'intérieur des établissements de soins.
- A mettre en place les NTIC comme l'EDI, les codes-barres, le commerce électronique.
- A assurer la qualité et la sécurité à un niveau de performance et d'efficience depuis le fournisseur des établissements de soins jusqu'au patient.

Débouchés :

Logisticiens des établissements de soins,
Logisticiens des fournisseurs des établissements de soins,
Logisticiens des prestataires,
Dans les CHU, logisticiens d'étage

